



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
www.snpepjj-fsu.org snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 25 juin 2015

SITUATION DES AGENTS NON TITULAIRES DE LA PJJ : Non renouvellements massifs de contrats = Accroissement de la précarité et Déstabilisation des services !

A la veille de la période estivale, qui est cruciale pour les renouvellements de contrats des agents non titulaires, la situation des agents à la PJJ reste toujours aussi préoccupante. La Loi Sauvadet a certes permis la titularisation d'environ 300 agents mais le nombre d'agents en situation de précarité reste important avec 1300 Equivalent Temps Plein Travaillé. Pour mémoire, notre administration compte près de 8200 ETPT ce qui représentent 16% des personnels en activité.

Cette loi n'a donc pas fait disparaître les situations de précarité. Mais, nous le savions. C'est pourquoi la Fédération Syndicale Unitaire, avec SOLIDAIRES, n'a pas signé le protocole d'accord. Dès les discussions préalables, nous faisons l'analyse que les modalités d'accès à ce plan étaient trop restrictives et qu'ainsi, la loi ne pourrait bénéficier qu'à très peu de non titulaires. De plus, depuis de nombreuses années, nous déplorons que les recrutements de titulaires restent insuffisants pour pourvoir tous les postes vacants, expliquant ainsi le nombre exponentiel de non titulaires sous contrats.

En mars 2015, face au retard pris dans l'application du protocole, le ministère de la Fonction Publique a décidé de prolonger de deux ans l'application du dispositif Sauvadet. Toutefois, cette disposition ne change en rien les conditions d'accès à la titularisation, la date de référence pour la prise en compte de l'ancienneté étant toujours le 11 mars 2011.

La FSU est la seule fédération syndicale à être intervenue pour réclamer une modification législative permettant la titularisation d'un nombre plus important de contractuels. Le gouvernement a fait connaître sa fin de non-recevoir et demeure sur une application restrictive de la loi Sauvadet.

A la PJJ, dans nombre de Directions Inter Régionales, le volant de contractuels reste encore important. Pour beaucoup d'entre eux les possibilités de titularisation sont impossibles en raison des critères d'éligibilité de la loi Sauvadet. De plus, nombreux sont ceux ayant un contrat 6 quinquies (ou 6-5) rendant impossible leur renouvellement au-delà de deux ans.

Le SNPES-PJJ/FSU alerte régulièrement l'administration des conséquences sur le fonctionnement des services en raison de ces procédures de non renouvellements des contrats. Deux ans après notre première alerte, la situation n'a guère évolué....

Actuellement, les DIR refusent de traiter ces questions en Commission Consultative Paritaire. Ils remettent même en cause des fonctionnements antérieurs qui abordaient les renouvellements de contrats de façon transparente.

Au dernier Comité Technique Central, le SNPES-PJJ/FSU a exigé :

- Le maintien des CCP comme instances d'information sur les conditions de renouvellement des contrats,
- Un état des lieux exhaustif et une information dans le cadre d'un CTIR des situations de contractuels et recherche de solutions pour renouveler leur contrat et pour leur ouvrir droit aux concours.



Trois ans après l'application de la loi Sauvadet il est impératif de trouver des solutions pour les agents non titulaires de la PJJ qui ne peuvent être titularisés ni renouvelés en raison d'un contrat 6 quinquies. Une requalification des contrats pourrait être une solution

Le SNPES/PJJ et La FSU dénoncent le maintien du caractère massif de la précarité et même son aggravation par le biais de l'utilisation des contrats signés au titre de l'article 6-5 (6 quinquies), pour un an renouvelable une seule fois. Cette disposition avait pour but de limiter le recours aux contractuels, elle s'applique majoritairement aux catégories B et C. Pour combattre cette situation et devant le refus du gouvernement de modifier la Loi Sauvadet, la FSU organise une **journée d'action des Agents Non Titulaires le 15 octobre 2015.**

Le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels à soutenir leurs collègues concernés par des non reconductions de contrats et à exiger de l'administration qu'elle trouve des solutions acceptables pour les agents et pour le fonctionnement des services !

Pas de contractuels sans solutions!

